



400 chemin de l'Eglise
64 300 LOUBIENG

Mairie

Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.67.07.09.02.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 19 mars 2015



L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint au Maire), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint au Maire), Jean-Claude CAZENAVE, Lionel LAMAZERE et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^{ème} Adjoint au Maire) et Anne-Marie BALASQUE.

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE ; Messieurs Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY,

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	11
Membres Présents	8
Membres Absents	3
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

- **OBJET :** Demandes de location de la salle annexe : Commune de Laà-Mondrans et Association de la Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà (MCLVL).

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de deux demandes de location de la salle annexe de la Commune :

- La première émane de la Commune de Laà-Mondrans qui souhaiterait disposer de la salle annexe de la Mairie de Loubieng tous les 3^{ème} vendredis après-midi de chaque mois pendant la durée des travaux de l'école du village de Laà-Mondrans afin que le club du 3^{ème} âge de Laà-Mondrans puisse continuer à se réunir.
- La seconde provient de Association de la Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà (MCLVL), association intercommunale dont le local des archives est situé à Loubieng. Cette association souhaite organiser une réunion afin de faire connaître ses activités au plus grand nombre le 05 mai 2015.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter ces demandes et de mettre à disposition gracieusement la salle annexe.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE ces demandes de location,

DECIDE de mettre gracieusement à disposition la salle pour les demandes présentées.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Eglise
64 300 LOUBIENG

30 MARS 2015

Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 19 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint au Maire), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint au Maire), Jean-Claude CAZENAVE, Lionel LAMAZERE et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^{ème} Adjoint au Maire) et Anne-Marie BALASQUE.

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE ; Messieurs Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY,

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	11
Membres Présents	8
Membres Absents	3
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

OBJET : Aide financière de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez : fonds de concours aux travaux.

Monsieur le Maire précise que par une délibération en date du 22 mai 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré sur un règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres.

Il précise que les travaux qui avaient été effectués à l'école pendant le mois d'août et qui concernaient la rénovation d'une salle de classe répondaient au cahier des charges mis en œuvre par l'intercommunalité. A ce titre, ils étaient éligibles à ce fonds de concours.

Une demande de fonds de concours a donc été déposée, et le montant prévisionnel de l'aide auquel notre Commune aurait droit s'élève à la somme de 2455 €.

Monsieur le Maire demande au conseiller d'approuver le l'attribution de ce fonds de concours.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND acte du bilan financier de l'opération,

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la communauté de Communes de Lacq-Orthez,

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.



Récapitulatif des frais pour l'isolation et le remplacement du système de chauffage d'une salle de classe.

	Nature des travaux	Fournisseur	Montant HT	N° document	Nature document
1	Renforcement de l'ossature du plafond suspendu existant d'une salle de classe de 50 m². Remplacement des plaques de plafond dégradées, Mise en place d'une structure destinée à recevoir l'isolation Mise en place de l'isolation <i>Attaches, suspentes, dalles de plafond, tiges filetées, Membrane Visserie</i> <i>Fourrures + raccords</i> <i>Isolation</i>	SFIC MESPLEDE PEYRE Matériaux BRICO DEPOT	223,51 € 12,58 € 147,77 € 360,32 € 970,96 €	F518637 f n°1S18563 FCH 14891 1180261	facture facture facture facture
2	Travaux en régie : Main d'œuvre Agent communal : 63 heures Remplacement d'un chauffage à défectueux	HERNANDEZ	2 952,45 €	facture n°67	facture

Total HT 4 667,59 €

Le Maire,
Francis LARROQUE





Réunion du 1^{er} décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109

Nombre de présents : 95

Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROU, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédérique PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héliène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Della MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 31 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LOUBIENG POUR LA RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PEHE

Par délibération en date du 22 mai 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré sur un règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Considérant que la demande de fonds de concours de la commune de Loubieng pour la rénovation d'une salle de classe est éligible au fonds de concours,

Considérant que le montant restant à la charge de la commune est estimé à ce jour à 4 909 €, le montant **prévisionnel** du fonds de concours est de 2 455 €,

Après avis favorable de la commission administration générale du 6 novembre 2014,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'attribuer** un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 2 455 € à la commune de Loubieng pour la rénovation d'une salle de classe.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 04/12/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2014